Office Territorial des Sports et des Jeunes des 7 Vallées

32 rue Jean Mermoz
62990 Beaurainville
Tel: 03 21 06 77 86
otsj7v@gmail.com
N°Siret : 41469690600026
N°APE : 9312Z
N° agrément jeunesse et sport : 62SP981433
N° agrément Education Populaire : 62EP06003

Office Territorial des Sports et des Jeunes des 7 vallées

CONVENTION 2020
Sport Tourisme

Entre l'organisme……

Votre adresse :…….
…….
Représenté par :……
Tel/fax…….
Mail :(obligatoire)……

Et

L' Office Territorial des Sports et des Jeunes des 7 Vallées (OTSJ des 7 Vallées)

Représenté par le Président : Monsieur Jean Paul Leparrée

32 rue Jean Mermoz - 62990 Beaurainville

Il est convenu et arrêté en cinq articles :

Article 1 Organisation et Tarifs

L'OTSJ des 7 Vallées s'engage à réaliser les animations désignées ci-dessous au bénéfice de votre organisme :

Groupe :	Effectif prévu :		Age :
Activité	Date prévue	Horaires prévus	Tarifs (selon site internet)

Article 2 Financement de la prestation (Rayer les mentions inutiles)

1 Sur place à la fin du séjour
2 Par mandat administratif (dans un délai de 2 mois à compter de la fin de la prestation)
3 Par chèque bancaire ou postal (dans un délai de 2 mois à compter de la fin de la prestation)

Article 3 Annulation (voir également conditions générales de Prestations)

- **Toute réservation non annulée par le « demandeur » 5 jours avant la prestation fera l'objet d'un dédommagement de 75% du devis de la prestation initiale.**

- **Toute réservation non annulée par Mail ou par Fax par le « demandeur » 24h avant la prestation fera l'objet d'un dédommagement de 100% du devis de la prestation initiale.**
- **Si l'effectif présent lors de l'activité est inférieur d'au moins 25% à l'effectif prévu alors la prestation vous sera facturée à la hauteur de 75% de l'effectif initialement prévu.**

Article 4 Règlement de l'activité

- Le groupe ne peut être inférieur à **6 personnes**. En cas d'effectif inferieur la facturation se fera sur la base minimale de l'activité.

- L'éducateur Sportif en charge de l'animation de l'activité peut en cas de doute vérifier l'aptitude des pratiquants (notamment en VTT).

- Toute personne ayant effectuée le test sera comptabilisée dans l'effectif initial et sera facturé même en cas d'échec sans aucun recours financier de la part du demandeur.

- L'adulte responsable du groupe est dans l'obligation d'informer l'Educateur Sportif de l'OTSJ en charge de l'animation de l'état physique et moral des jeunes et de pouvoir présenter leurs **fiches sanitaires.** Les animateurs doivent être en possession durant l'activité des médicaments nécessaires pour les biens des pratiquants.

- Le port d'une tenue adaptée à la pratique sportive ainsi que d'une **paire de chaussures fermées** est obligatoire pendant toute la durée de l'animation.

- Le groupe s'engage à respecter les consignes de l'Educateur Sportif de l'OTSJ dès l'arrivée sur le site. En cas de comportement dangereux ou malsain mettant en péril la sécurité physique et/ou mentale du groupe encadré (animateurs et personnes en cause compris), l'OTSJ se réserve le droit d'interdire l'activité à la ou les personnes concernées ou de mettre fin à l'activité, sans aucun recours financier de la part du demandeur.

- L'encadrement de l'OTSJ répond aux exigences du règlement de sécurité dicté par le Ministère de la Santé et des Sports (code du sport et instruction départementale de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Article 5 Conditions générales

La prise en compte de la réservation sera effective à la date de réception de la convention signée.
Toutes modifications de la présente convention devront faire l'objet d'avenants particuliers.
L'OTSJ des 7 Vallées se réserve le droit en cas de force majeure (canicule, orage...), d'annuler ou de proposer des modifications à l'animation convenue.
La signature de cette convention implique l'acceptation et la connaissance intégrale des conditions générales de ventes fournies en annexe à cette convention.

Cette présente convention a été établie à ……

Le ….……

Pour l'OTSJ
Le Coordinateur de la structure

Pour l'organisme
Le responsable de votre structure

ANNEXE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont conclues d'une part par l'association Office Territorial des Sports et des Jeunes des 7 Vallées dont le siège social est situé : 32 rue Jean Mermoz – 62990 BEAURAINVILLE – France, N° Siret 41469690600026 et d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat de prestation de service dénommée ci-après « acheteur ».

OBJET

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre l'Office Territorial des Sports et des Jeunes des 7 Vallées et l'acheteur ainsi que les conditions applicables à tout achat de prestation de service que l'acheteur soit professionnel ou non. L'acquisition d'une prestation de service implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales de ventes. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par l'Office Territorial des Sports et des Jeunes des 7 Vallées. Celui-ci se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande de l'acheteur.

CARACTERISTIQUE DES BIENS ET SERVICES PROPOSÉS

Les produits et services offerts sont ceux qui figurent dans la plaquette publiée sur le site www.otsjfunsport62.fr. Ces produits et services sont offerts dans la limite des stocks disponibles.

MODIFICATIONS

La réservation est valable pour la période réservée, elle pourra être modifiée par l'acheteur :

Quelle qu'en soit la raison (changement d'activité, d'horaire, de nombre de personnes, de date, …) la modification demandée devra nous être adressée par e-mail à otsj7v@gmail.com au plus tard 48h avant la date mentionnée sur la convention de location et ne pourra être effective que dans la limite des places disponibles. La modification sera systématiquement confirmée par e-mail à l'acheteur, seule la réception de cet e-mail le dégagera de sa réservation précédente. Si la modification entraine un changement de prix, un avenant à la convention devra obligatoirement être signé.

ANNULATION / RETRACTATION

1. Par l'acheteur sous réserve des conditions suivantes :

Les acheteurs peuvent se rétracter et annuler la prestation réservée. En cas d'annulation de la réservation, les conditions suivantes seront appliquées :

- **Toute réservation non annulée par le « demandeur » 5 jours avant la prestation fera l'objet d'un dédommagement de 75% du devis de la prestation initiale.**
- **Toute réservation non annulée par Mail ou par Fax par le « demandeur » 24h avant la prestation fera l'objet d'un dédommagement de 100% du devis de la prestation initiale.**
- **Si l'effectif présent lors de l'activité est inférieur d'au moins 25% à l'effectif prévu alors la prestation vous sera facturée à la hauteur de 75% de l'effectif initialement prévu.**

- **Toute réservation annulée en raison d'arrêtés (préfecture, DDCS, …) interdisant les activités extérieures, l'hébergement en tente ou tout autre dispositif ne permettant pas la mise en place de l'activité, dû aux conditions météorologiques ou autres, ne sera pas facturée. Dans ce cas, l'acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.**

2. Par l'Office Territorial des Sports et des Jeunes des 7 Vallées:

Si pour raisons de sécurité (conditions météorologiques ou autres) ou d'encadrement, le prestataire est contraint d'annuler la prestation, il en informera l'acheteur dès que possible. La prestation sera alors reporter dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, il ne pourra pas être tenu responsable de la non-exécution de la prestation et ne pourra pas prétendre à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

TARIFS

Les prix figurant sur le site internet www.otsjfunsport62.fr sont des prix TTC en euros. L'OTSJ des 7 Vallées se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le devis ou la convention sera le seul applicable à l'acheteur.

COMMANDES

L'acheteur qui souhaite réserver un service doit obligatoirement :

-Renvoyer la convention de prestation signée. Il indiquera toutes les coordonnées demandées et retournera le devis « bon pour accord » signé qui lui aura été envoyé.

-Prendre connaissance des présentes conditions de vente et des obligations de l'acheteur présentes sur la convention de prestation.

Le retour des documents signés entraîne acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achats ou d'autres conditions. L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées. L'Office Territorial des Sports et des Jeunes des 7 Vallées communiquera par courrier électronique la confirmation de la commande enregistrée par retour de la convention signée par son service.

PAIEMENTS

Les prestations peuvent être réglées par espèces, chèques vacances, coupons sport, Bons CAF, chèques, virement ou mandat administratif.

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la loi relative à l'informatique et aux libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles le concernant. En adhérant à ces conditions générales de ventes l'acheteur consent à ce que l'Office Territorial des Sports et des Jeunes des 7 Vallées collecte et utilise ces données pour la réalisation du présent contrat. En nous fournissant son adresse mail, l'acheteur recevra des informations de la part de l'OTSJ des 7 Vallées sur des activités proposées par celui-ci. L'acheteur peut se désinscrire à tout instant, il lui suffit de nous le faire savoir par retour de mail.

DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français.